

Chèque énergie 2025

Quand allez-vous le recevoir?

Comment en demander l'obtention 3

Quels justificatifs transmettre avec ma demande?



Le chèque énergie, c'est une aide

à destination des ménages modestes pour payer leurs factures d'énergie. ?

Brochure à destination des particuliers





Les chèques énergie 2025 seront adressés à compter du 3 novembre 2025 aux bénéficiaires qui auront été identifiés. Les autres devront en faire la demande.

Des campagnes d'information seront organisées selon les modalités suivantes :

- Semaines du 6 et du 13 octobre : envoi par l'ASP* de courriels ou sms aux bénéficiaires identifiés automatiquement, leur indiquant qu'ils n'auront aucune démarche particulière à engager pour bénéficier du chèque énergie 2025 ;
- À compter du 13 octobre jusqu'à la fin du mois : envoi par l'ASP de courriels ou sms ou courriers postaux aux bénéficiaires potentiels.

Dès le 15 octobre, il sera possible de se connecter sur la plateforme de demande accessible sur le site **www.chequeenergie.gouv.fr** via l'espace bénéficiaire.



DEMANDE À EFFECTUER AVANT LE 28 FÉVRIER 2026

DEMANDE EN LIGNE

La création d'un compte sera nécessaire pour faire une demande de chèque en ligne (identifiant : numéro fiscal + mot de passe).

Les bénéficiaires qui auront été détectés automatiquement devraient recevoir une alerte lors de leur connexion les informant qu'il est inutile pour eux de faire une demande.

Il conviendra de renseigner l'adresse du lieu de consommation et de téléverser une unique pièce justificative : copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM* et précisant l'adresse de consommation.

DEMANDE PAR COURRIER

La formalisation d'une demande par courrier sera également possible mais les modalités de ce type de demande sont plus complexes.

En premier lieu, il faudra appeler l'assistance utilisateur (0 805 204 805 - Service & appel gratuits) pour pouvoir disposer d'un "numéro de ticket" et compléter un formulaire de demande (en indiquant sur celui-ci le numéro de ticket).

Vous trouverez ce formulaire :

- En ligne sur le site du chèque énergie, dans l'onglet « Documents disponibles » cf. : https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire;
- Dans les espaces France services.

Il sera par ailleurs envoyé avec la communication courrier adressée aux bénéficiaires potentiellement éligibles (cadre campagne d'information) et devrait être disponible sur demande auprès de l'assistance utilisateurs, début 2026.

Formulaire de demande





La demande par courrier à adresser à l'ASP* **avant le 28 février 2026** devra comporter les 4 pièces suivantes :

- Formulaire de demande complété;
- Copie d'un justificatif d'identité du demandeur ;
- Copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/ PRM et précisant l'adresse de consommation;
- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu du foyer fiscal du demander pour l'année N-2.

Les chèques énergie 2025 pourront être utilisés jusqu'au **31 mars 2027** mais les protections associées au chèque ne seront valables que jusqu'au **30 avril 2026** (avec effet rétroactif, à compter du 1^{er} avril 2025).



Cette brochure d'information est éditée par TE 64 afin de contribuer à l'information des ménages ayants droit du chèque énergie en 2025.

Cette année, l'envoi des chèques énergie a été retardé en raison de la modification de leurs modalités d'attribution. Il nous a semblé opportun de réaliser cette brochure afin d'apporter des informations sur les nouvelles modalités pratiques d'obtention de cette aide essentielle au paiement des factures d'énergie.

Source de ces informations : DGEC* (09/25)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site dédié mis en place par les pouvoirs publics :



www.chequeenergie.gouv.fr



Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques (TE 64) rassemble les 545 communes du département qui lui ont confié la mission de contrôler la bonne exécution de la distribution de l'électricité et du gaz dans l'intérêt des usagers sur l'ensemble du territoire (professionnels et particuliers). Il est propriétaire du réseau de distribution électrique et de gaz dont il concède l'entretien et le renouvellement respectivement à Enedis et GRDF. Mais au-delà de la distribution, TE 64 est également garant de la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente à l'ensemble des consommateurs et plus largement du rappel de la réglementation en matière de fourniture d'électricité.

L'électricité étant un bien de première nécessité, les dispositifs sociaux mis en place en faveur du consommateur doivent être rappelés.

C'est l'objet de cette plaquette d'information. Principales missions de TE 64:

- Gestion et maintenance des réseaux d'électricité et de gaz
- Promotion et développement des énergies renouvelables (solaire, biomasse, géothermie, solaire thermique)
- Coordination technique et financière en faveur des collectivités locales (achats groupés d'énergies, conseils en matière de maitrise de l'énergie, actions de soutien financier)
- Sensibilisation du grand public et des scolaires sur les économies d'énergies et les écogestes
- Contrôle de la fourniture au tarif réglementé de vente d'électricité et prévention de la précarité énergétique par l'information des citoyens sur les conditions d'obtention du Chèque Energie

NOUS CONTACTER:

TF 64 4 rue Jean ZAY - PAU accueil@te64.fr 05-59-02-46-71



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle rassemble plus de 850 collectivités regroupant 61 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.